LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LES ÉLECTORATS ECCLÉSIASTIQUES RHÉNANS DE 1789 A 1792

PAR VALÉRIE POINSOTTE

INTRODUCTION

L'histoire des pays rhénans au début de la Révolution française a déjà été étudiée en détail. En particulier, la situation économique et sociale, l'attitude de l'opinion envers les événements de France et la pénétration des idées révolutionnaires et les débuts de l'émigration ont fait l'objet de travaux récents. Il manquait toutefois une étude concernant les conséquences diplomatiques de la dégradation des rapports entre la France et les Électorats ecclésiastiques, dégradation qui amena la guerre et qui est le reflet des tensions croissantes au niveau européen.

Les électeurs ecclésiastiques se composaient de l'archevêque de Mayence, également évêque de Worms, de l'archevêque de Trèves, dont la résidence se trouvait à Coblence, et de l'archevêque de Cologne, en même temps évêque de Munster et grand maître de l'ordre Teutonique, et qui résidait à Bonn. La France entretenait des ministres plénipotentiaires dans les trois résidences électorales, tandis que l'électeur de Cologne était seul à posséder un chargé d'affaires à Paris;

encore ce dernier ne s'occupait-il que d'affaires mineures.

En 1789, la Révolution française modifia les rapports diplomatiques. La bonne intelligence se transforma alors en méfiance réciproque, puis en hostilité. En 1792, les ministres plénipotentiaires quittèrent les Électorats, les relations furent définitivement rompues ; et les occupations militaires périodiques remplacèrent les missions diplomatiques. A l'intérieur de cette période, l'été 1791 marque une coupure, aussi bien dans la situation intérieure française que dans les relations internationales. Au cours de cet été, la fuite du roi, le rapprochement entre la Prusse et l'Autriche, l'hostilité déclarée de l'Empire envers la France, les rassemblements armés d'émigrés dans les pays du Rhin, l'élection de la Législative, enfin, créèrent une situation toute nouvelle, où la guerre devint possible et même désirée.

SOURCES

L'essentiel des sources se trouve aux archives du ministère des Relations extérieures, dans les séries Correspondance politique et Mémoires et documents. Les fonds du Comité diplomatique de l'Assemblée sont d'un intérêt assez médiocre et ne concernent que l'année 1792. La correspondance des envoyés français, très riche, abonde en renseignements variés sur les grandes affaires européennes, la politique des électeurs, les mouvements révolutionnaires et la vie de cour.

PREMIÈRE PARTIE LA SITUATION EN 1789

CHAPITRE PREMIER

L'EUROPE

La Prusse conserve une position prééminente en Europe, gràce à son système d'alliances récent et dynamique, tandis que l'Autriche et la Russie s'enlisent dans leur guerre contre la Porte et que la France, paralysée par ses troubles intérieurs, se borne à observer le cours des événements.

CHAPITRE II

LES ÉLECTEURS ECCLÉSIASTIQUES ET L'ALLEMAGNE

Les électeurs ecclésiastiques, puissances négligeables au point de vue économique et militaire, jouent un grand rôle dans l'Empire dont ils savent utiliser les rouages à la perfection. Leur importance symbolique, liée à la force persistante de l'idée d'Empire, oblige les grandes puissances allemandes, Prusse

et Autriche, à les ménager.

Deux affaires importantes ont mis en avant les électeurs ecclésiastiques. En premier lieu, l'électeur de Mayence adhère, en 1785, à la « Ligue des Princes » (Fürstenbund), coalition anti-autrichienne créée peu de temps auparavant par Frédéric II. La politique de Joseph II envers l'Allemagne a provoqué ce geste spectaculaire de l'électeur, archichancelier de l'Empire. Le parti prussien devient tout puissant à la cour de Mayence. En 1787, l'élection d'un coadjuteur, Dalberg, confirme en apparence l'emprise de la Prusse sur l'Électorat.

D'autre part, les électeurs ecclésiastiques essayent de mener une politique commune dans l'affaire des nonciatures qui les oppose à la Curie romaine, à l'occasion de la création d'une nonciature à Munich. L'attitude ambiguë de l'empereur, les bonnes relations du roi de Prusse avec la papauté et la méfiance

des évêques font échouer le mouvement des archevêques.

CHAPITRE III

LES ÉLECTEURS ECCLÉSIASTIQUES ET LA FRANCE

En 1789, les relations entre les Électorats ecclésiastiques et la France sont calmes et amicales. Le contentieux se réduit à quelques affaires de navigation entre les bateliers de Mayence et ceux de Strasbourg. Les ministres plénipotentiaires sont Colbert de Maulévrier à Bonn, Vergennes à Coblence et O'Kelly à Mayence. Leur correspondance présente un intérêt inégal.

CHAPITRE IV

SITUATION INTÉRIEURE DES ÉLECTORATS

Les électeurs ecclésiastiques ne sont pas des tyrans ennemis des Lumières. Ils ne négligent pas le gouvernement de leurs États et mènent une politique de réformes.

Leur pouvoir est modéré par les états. En outre, la ville libre de Cologne

s'oppose à tout empiètement de l'électeur sur ses prérogatives.

La cour de l'électeur joue un rôle important, et dans la politique de ce dernier, et dans le travail des ambassadeurs français. A Bonn, l'électeur, Max-Franz d'Autriche, mène seul sa politique. A Coblence, Klemenz Wenzeslaus de Saxe se repose sur son favori, le baron de Duminique. Enfin, la cour de Mayence est le théâtre des intrigues et des luttes d'influence qui opposent le parti prussien, dominé par l'ambassadeur prussien Stein et par la nièce de l'électeur, Sophie von Coudenhoven, et le parti autrichien.

DEUXIÈME PARTIE

LA LUTTE DES ÉLECTEURS CONTRE LA RÉVOLUTION AU SEIN DE L'EMPIRE (1789-1791)

CHAPITRE PREMIER

LIÈGE

Prenant exemple sur la Révolution française, et à l'instigation de la Prusse qui désire se procurer une base de départ pour intervenir dans les Pays-Bas autrichiens, les habitants de la principauté de Liège se soulèvent en août 1789. Ils obligent le prince-évêque à promulguer des réformes rétablissant les libertés municipales et corporatives.

Le prince-évêque prend la fuite le 27 août et obtient de la Chambre de Wetz-

lar un décret enjoignant aux directeurs du cercle de Westphalie de rétablir l'ordre à Liège. L'électeur Palatin, au titre de duc de Juliers, et l'électeur de Cologne, en tant qu'évêque de Munster, acceptent de mener cette action. Comme le duc de Clèves, le roi de Prusse, après avoir offert sa médiation par l'intermédiaire de son délégué Dohm, doit aussi adopter la même attitude. Mais les troupes prussiennes, qui occupent Liège le 30 novembre, ne rétablissent pas pour autant le pouvoir de l'évêque et accordent leur soutien aux insurgés.

Cette attitude anticonstitutionnelle provoque une vive réaction des électeurs ecclésiastiques, gardiens traditionnels des droits des princes allemands, surtout de ceux des princes ecclésiastiques. En particulier, l'électeur de Mayence écrit une lettre très vive au roi de Prusse et commence à s'éloigner de l'alliance

prussienne.

La mort de l'empereur Joseph II (20 février 1790) modifie la situation. Le 16 avril, les Prussiens se retirent et le 19, la chambre de Wetzlar étend l'exécution au cercle électoral et aux cercles du Haut-Rhin, de Souabe et de Franconie. Deux actions parallèles vont alors avoir lieu: sur le terrain, avec la deuxième expédition de Liège, et à la Diète d'élection. L'armée d'exécution, composée de troupes fournies par les trois électeurs ecclésiastiques et par l'électeur Palatin, se montre d'une incapacité dépassant toute imagination; ses échecs en font la risée de l'Empire. A la Diète de Francfort, les électeurs conviennent d'adresser un ultimatum aux Liégeois (25 septembre 1790). Malgré les conseils de la Prusse, les insurgés refusent d'en accepter les termes.

Après un nouvel échec des troupes exécutrices, l'électeur de Cologne obtient de Wetzlar, le 20 décembre, que l'élection soit décernée au cercle de Bourgogne, c'est-à-dire à l'Autriche. Le nouvel empereur, Léopold II, accepte. Les insurgés se soumettent aussitôt et, le 12 janvier, les troupes autrichiennes occupent Liège sans coup férir. Un mois après, le retour du prince-évêque marque le

début d'une répression sévère.

La diplomatie française est restée spectatrice de toute l'affaire, tandis que l'opinion publique de ce pays prend fait et cause pour cette révolution écrasée, où elle voit une préfiguration du sort qui serait le sien si l'Europe se liguait contre la France en révolution. La correspondance politique des envoyés français près des cours du Rhin pendant l'année 1790 est consacrée en grande partie à cette affaire : les ambassadeurs se révèlent très hostiles à la révolution liégoise, alors que le ministre des Affaires étrangères Montmorin se cantonne dans une réserve totale.

Cette affaire prouve que les électeurs, tout en ne possédant qu'une force militaire négligeable, savent utiliser à la perfection les institutions de l'Empire

pour parvenir à leurs fins.

CHAPITRE II

LA QUERELLE DES PRINCES POSSESSIONNÉS D'ALSACE

Les princes possessionnés d'Alsace sont les premières puissances extérieures à souffrir directement des bouleversements français. Leur problème s'envenime très vite, les bases de négociations ne pouvant être trouvées : s'agit-il d'une affaire intérieure, les terres se trouvant sous souveraineté française ? ou d'une affaire extérieure, leurs détenteurs étant princes d'Empire ? Le traité de West-

phalie est remis en cause. Aux réclamations de l'électeur de Cologne, de l'évêque de Spire ou du duc de Wurtemberg, viennent s'ajouter les plaintes des archevêques privés par la réorganisation religieuse de leurs évêchés suffragants (Metz, Nancy, Saint-Dié, Toul, Verdun pour l'électeur de Trèves, Strasbourg pour l'électeur de Mayence), ou même d'une partie de leur diocèse propre : le doyenné de Carignan est enlevé à l'archevêché de Trèves pour être incorporé au nouveau diocèse de Sedan.

Les princes possessionnés tentent, mais en vain, de protester auprès du ministre des Affaires étrangères. Ils portent alors l'affaire à la Diète de Ratisbonne. La mort de Joseph II et la tenue d'une Diète d'élection à Francfort leur ouvre de nouvelles perspectives. Entre-temps, l'Assemblée nationale commence à se préoccuper de cette agitation qui peut entraîner des troubles en Alsace. Ayant voté l'octroi d'indemnités aux princes, elle envoie, aux mois de juin et juillet 1790, un plénipotentiaire dans les pays du Rhin, le chevalier de Ternant, pour en faire accepter le principe. La mission échoue devant l'unanimité et la détermination des princes.

A Francfort, les ambassadeurs autrichiens essayent de freiner les ardeurs guerrières des princes possessionnés, tandis que les envoyés prussiens excitent ces derniers à réclamer l'assistance de l'empereur. Enfin, après le congrès de Reichenbach qui marque le rapprochement des deux grandes puissances allemandes, les électeurs décident de ne pas tenir compte de la querelle de la capitulation impériale mais de rédiger une lettre collégiale à l'empereur après son élection, le 2 octobre 1790. Le 14 décembre, Léopold II adresse une lettre à

Louis XVI.

En 1791, l'Assemblée exécute en Alsace tous les décrets contestés. Le décret de commission impériale parvient à la Diète le 26 avril. Malgré l'impatience des électeurs ecclésiastiques et de l'évêque de Spire, les discussions sont lentes. La fuite du roi précipite la décision et, le 6 août 1791, un conclusum est voté. La Diète se borne à demander à Léopold II l'envoi d'une nouvelle lettre. La décision appartient désormais à l'empereur, qui doit ratifier le conclusum et peut donc imposer à l'affaire les délais de son choix.

Cette affaire montre l'intervention croissante de l'Assemblée nationale dans les affaires diplomatiques. Elle prouve aussi que les électeurs ecclésiastiques, malgré l'échec de leurs démarches auprès de Montmorin, espèrent encore en 1791 que l'empereur résoudra l'affaire par la voie diplomatique. Mais déjà des voix, dont celle de l'électeur de Mayence, s'élèvent pour réclamer une inter-

vention militaire contre la Révolution.

CHAPITRE III

L'ÉLECTION IMPÉRIALE DE 1790

La mort de Joseph II avait modifié le cours de la révolution de Liège, ainsi que celui de l'affaire des princes possessionnés d'Alsace. Le nouveau roi de Hongrie, Léopold, désire mener une politique différente de celle de son frère, faire la paix avec la Turquie, mater la révolte des Pays-Bas autrichiens et réconcilier avec l'Autriche les princes de l'Empire. Il n'est pas opposé à un rapprochement austro-prussien.

Tandis que les électeurs ecclésiastiques effectuent les préparatifs de la Diète

de Francfort, de vifs débats agitent la Diète de Ratisbonne. Les pouvoirs des vicaires impériaux, l'électeur de Saxe et l'électeur Palatin, sont contestés par les autres membres de l'assemblée. Aucun compromis ne peut être trouvé, et la résolution de l'affaire est ajournée à l'année suivante.

Le rapprochement austro-prussien s'opère à l'occasion du congrès de Reichenbach. Dès lors, l'élection rapide de Léopold est acquise. La Diète s'ouvre le 11 août 1790. Les électeurs décident de n'inclure dans les discussions préliminaires de la capitulation ni l'affaire des nonciatures, ni les plaintes des princes possessionnés. Ils interviennent dans l'affaire de Liège. La capitulation est analogue à toutes les capitulations précédentes. Léopold est proclamé empereur le 30 septembre 1790.

Cette élection a soulevé de grands espoirs en Allemagne, où des réformes profondes sont de plus en plus considérées comme nécessaires. Mais la constitution impériale ne connaît aucun changement important. La personnalité et les options de Léopold font, cependant, espérer une politique différente et tous les vœux se tournent vers le nouvel empereur, surtout après son rapprochement avec la Prusse. L'électeur de Mayence lui-même se rapproche de l'Autriche et prend comme ministre dirigeant le référendaire Albini, partisan inébranlable de la cour de Vienne.

TROISIÈME PARTIE

LA LUTTE DES ÉLECTEURS ECCLÉSIASTIQUES CONTRE LA RÉVOLUTION AU SEIN DE LEURS ÉTATS (1789-1791)

CHAPITRE PREMIER

LES TROUBLES

Les électeurs ecclésiastiques doivent lutter contre divers troubles qui naissent dans leurs États. Que ces mouvements puissent être ou non qualifiés de révolutionnaires, les électeurs en retirent une grande méfiance envers la France, soupçonnée d'entretenir les insurrections. De plus, ils conservent l'illusion de pouvoir lutter par les armes contre une révolution. Les états de Bonn et de Coblence prennent exemple sur les états généraux français et tentent d'imposer des réformes fiscales. Ces revendications effrayent les électeurs mais, devant l'opposition des ordres privilégiés, le tiers-état renonce.

Les électeurs de Cologne avaient été chassés de la ville de Cologne en 1288. Depuis cinq siècles, ils contestaient à la Ville ses privilèges, ce qui entraîna de multiples litiges. Des problèmes mineurs pouvaient entraîner de graves conflits. En 1788-1789, un problème d'un autre ordre secoue la ville. Prenant exemple sur l'empereur et sur l'électeur de Trèves, le conseil de la ville accorde aux

protestants le droit d'ériger une maison de culte. L'empereur doit même intervenir en mars 1789. Effrayés par une insurrection imminente, les protestants

renoncent à leur projet.

Divers troubles urbains éclatent en 1789 et 1790 dans les pays rhénans. Aucun mouvement fédérateur ou unificateur ne peut cependant être perçu. Les insurgés se réclament souvent des idées françaises, mais ne sont pas en contact direct avec la France. Les agitations les plus notoires ont lieu les 5 et 6 octobre 1789 à Cologne, le 23 octobre de cette même année à Trèves et surtout du 31 août au 3 septembre 1790 à Mayence, alors que l'électeur se trouve à la Diète d'élection de Francfort. Des soulèvements ruraux ne se produisent alors qu'à Boppart, gros bourg de l'Électorat de Trèves, au sujet d'un règlement forestier promulgué en 1786. Mais d'avril 1789 à avril 1790, les insurrections se succèdent dans les villages.

Par ailleurs, la chambre de Wetzlar charge les électeurs ecclésiastiques d'exécuter militairement ses sentences. Outre l'affaire de Liège, trois exécutions militaires ont lieu en 1789-1791 dans les pays du Rhin: dans les domaines de l'abbaye de Malmédy-Stavelot, dans le comté de la Leyen et dans les territoires allemands de l'évêché de Strasbourg. Les électeurs ecclésiastiques suscitent également des décrets contre les fauteurs de troubles, dans les cercles et à la Diète. Ils tentent

de créer un cordon de troupes contre les « brigands lorrains ».

CHAPITRE II

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET AFFAIRES PARTICULIÈRES

Les ambassadeurs français auprès des cours du Rhin doivent également régler des questions assez terre à terre, d'ordre économique ou touchant à des inté-

rêts particuliers.

Les problèmes de ravitaillement obligent, en 1789-1790, la France à acheter du grain en Allemagne. Les ressentiments nourris par les électeurs envers la France les incitent à refuser l'exemption de droits de douane sur les grains qui transitent par leurs États. Les ambassadeurs doivent mener un combat incessant contre la mauvaise volonté des cours électorales.

Depuis la fin du XVII^e siècle, des conflits de navigation opposent les bateliers de Strasbourg et ceux de Mayence. L'électeur de Mayence favorise en outre un commerce interlope qui enrichit ses sujets et, par conséquent, remplit ses caisses. Tout au long des années 1788 et 1789, le ministre français à Mayence, O'Kelly, dénonce inlassablement ces infractions aux traités. Par la suite, la dégradation des rapports entre la France et l'Électorat en arrive à un point tel qu'il s'abstient d'évoquer ce sujet.

En 1791, des différends d'une autre nature éclatent lorsque les électeurs

prohibent les pavillons aux trois couleurs.

Enfin, les ambassadeurs doivent régler une multitude d'affaires particulières.

CHAPITRE III

LES DÉBUTS DE L'ÉMIGRATION

Les électeurs trouvent en 1791 le moyen de montrer à la France leur mécon-

tement d'une manière plus éclatante que par quelques brimades douanières. En 1789-1790, les Electorats ecclésiastiques représentent pour les émigrés français plus une étape qu'un lieu de séjour, exception faite de Trèves, ville proche de la frontière. Or, en février 1791, le prince de Condé sollicite et obtient de l'électeur de Mayence l'autorisation de s'installer dans son palais épiscopal de Worms. Il commence à y organiser une armée destinée à reconquérir la France. L'attention de l'Assemblée nationale se porte alors sur les pays rhé-

nans, tandis que des mesures de représailles sont prises contre les émigrés. Le comte d'Artois, précédemment réfugié à Turin, arrive le 13 juin 1791 à Coblence chez son oncle, l'électeur de Trèves. L'opinion publique française s'émeut, surtout quand elle apprend la fuite du roi, le 20 juin 1791.

CHAPITRE IV

L'ÉTÉ 1791

L'été 1791 est très riche en événements capitaux. La fuite du roi scelle le rapprochement entre l'Autriche et la Prusse, tandis que les émigrés, soutenus par la Rüssie, réclament de l'empereur une intervention militaire à laquelle il se refuse. Léopold devient l'arbitre de l'Europe mais préfère renforcer sa position plutôt que d'intervenir dans les affaires françaises. La Diète de Ratisbonne vote le 6 août un conclusum en faveur des princes possessionnés d'Alsace.

Quant aux électeurs ecclésiastiques, ils ne gardent plus aucune illusion sur leurs rapports avec la France. Le soutien offert par les électeurs de Trèves et de Mayence aux émigrés devient manifeste et les préparatifs militaires se font désormais au grand jour.

Tout semble donc annoncer la guerre; mais en réalité seuls les émigrés et l'Impératrice de Russie la désirent vraiment. L'Assemblée constituante se garde de tout geste provocateur et préfère achever la Constitution, même s'il faut pour cela tirer sur le peuple (fusillade du Champ de Mars). La paix est donc finalement préservée.

QUATRIÈME PARTIE LA MARCHE A LA GUERRE (DE L'ÉTÉ 1791 A L'ÉTÉ 1792)

CHAPITRE PREMIER

L'AUTOMNE 1791

A l'automne 1791, la situation internationale se modifie. Tandis que les puissances européennes ont renoncé à former un concert contre la France, l'Assemblée législative, nouvellement élue, désire la guerre et prend les mesures les

plus propres à la provoquer.

Dans les Électorats ecclésiastiques, les princes émigrés tournent à leur avantage les formules ambiguës de la Déclaration de Pillnitz et se laissent éblouir par les promesses de Catherine II. Les ministres plénipotentiaires français doivent enfin choisir leur camp : seul, O'Kelly demande un congé pour retourner en Écosse. Colbert de Maulévrier et Vergennes prennent parti pour les frères du roi, sans démissionner ni être rappelés. Cette situation pour le moins étrange dure jusqu'à la démission de Montmorin (novembre) et son remplacement par Delessart.

Aux yeux de l'Assemblée comme à ceux de l'opinion publique française, le danger principal pour la Révolution vient des préparatifs guerriers des princes émigrés sur le Rhin.

CHAPITRE II

LA MARCHE A LA GUERRE

A partir du mois de novembre 1791, l'Assemblée exerce un pouvoir croissant dans les questions diplomatiques. Elle vote, le 9 novembre, un décret qui déclare coupables de trahison les émigrés qui seront encore en armes sur le Rhin au premier janvier; elle demande en outre au roi, dans le même décret, de prendre des mesures à l'encontre des princes qui accueillent ses frères.

Louis XVI refuse sa sanction au texte, mais déclare à la barre de l'Assemblée, le 15 décembre, qu'il a fixé à l'électeur de Trèves le terme du 15 janvier 1792 pour disperser les émigrés, sous peine de guerre. Des préparatifs militaires ont lieu en France, tandis que les gazettes sont pleines de provocations envers

l'électeur et surtout envers l'empereur.

Léopold ne peut laisser attaquer ainsi un prince de l'Empire. Il désapprouve toutefois la conduite imprudente de l'électeur de Trèves et il ne veut pas la guerre. Il fait donc pression sur l'électeur pour qu'il applique le règlement impérial promulgué dans les Pays-Bas autrichiens au sujet des émigrés. En même temps, Kaunitz, dans un office daté du 21 décembre, indique que le maréchal de Bender a reçu l'ordre de protéger l'électeur en cas d'agression française. L'empereur mécontente ainsi les deux protagonistes. L'opinion française accrédite de plus en plus la thèse du Comité autrichien. Son ressentiment à l'égard

de l'électeur de Trèves se reporte sur l'empereur.

Le nouveau ministre plénipotentiaire auprès de l'électeur de Trèves, Bigot de Sainte-Croix, est chargé de surveiller l'attitude de l'électeur envers les troupes émigrées. L'électeur, effrayé, promet de se conformer au règlement impérial destiné aux Pays-Bas (31 décembre); il édicte lui-même un règlement en ce sens (3 janvier). La dispersion des troupes émigrées s'effectue malgré des conditions climatiques éprouvantes: l'envoyé français témoigne sa satisfaction à plusieurs reprises. Cependant, après le terme de l'ultimatum, Bigot doit constater que les émigrés reviennent dans l'Électorat et que les exercices militaires reprennent. Espionné, isolé, le ministre français envoie note sur note au gouvernement électoral, mais en vain. Il quitte l'Électorat le 27 février 1792, laissant le chargé d'affaires Bordeaux suivre les affaires.

Dans les Électorats de Cologne et de Mayence, la situation est moins tendue.

L'électeur de Cologne n'a jamais autorisé de corps de troupes émigré à s'installer dans ses États. Quant à l'électeur de Mayence, dès la fin de décembre 1791, il demande à Condé de quitter Worms, ce qui se réalise le 2 janvier suivant.

Mais les Électorats ecclésiastiques ne sont plus le pôle d'intérêt de l'Europe. En effet, la tension croît entre la France et l'Autriche ; la mort de Léopold II, le 1^{er} mars 1792, ne fait que précipiter la démarche des événements, et, le 20 avril, le roi déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie.

Les relations diplomatiques avec les pays rhénans n'ont pas été rompues. Le nouveau ministre des Affaires étrangères, Dumouriez, nommé en remplacement de Delessart (qui a été mis en accusation le 9 mars), rappelle Colbert de Maulévrier le 19 avril, et envoie Charles de Pont à Bonn et Villars à Mayence. Si les nouveaux ministres n'ont guère d'expérience diplomatique, l'enthousiasme révolutionnaire les anime. Ils ne peuvent qu'observer les préparatifs guerriers qui ont lieu dans les pays rhénans.

Après l'élection impériale à Francfort et le couronnement de François II (5 et 14 juillet 1792), une conférence a lieu à Mayence, le 21 juillet, entre le nouvel empereur, le roi de Prusse, les électeurs ecclésiastiques, le duc de Brunswick et les princes français. A cette occasion, les envoyés de France reçoivent des électeurs le « conseil » de s'éloigner. Ainsi sont rompues les relations diplomatiques entre la France et les Électorats ecclésiastiques rhénans.

CONCLUSION

En 1792, les électeurs ecclésiastiques rhénans semblent en position de force, face à une France déchirée par les dissensions internes. Ils espèrent écraser la Révolution française avec l'aide des puissances allemandes, comme ils ont maté la Révolution de Liège. Ils veulent ainsi recouvrer leurs droits perdus en Alsace. L'avenir va prouver leur erreur.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Rapport d'un agent secret sur la situation à Coblence à la fin de juin 1792.